

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 371

11 février 2014

### SOMMAIRE

<b>Aguila 2 S.A.</b> .....	<b>17808</b>	<b>Jos. Weirich &amp; Cie.</b> .....	<b>17802</b>
<b>ARYZTA Technology II Limited</b> .....	<b>17789</b>	<b>Keytrade Bank Luxembourg S.A.</b> .....	<b>17800</b>
<b>Axinite Securities Services S.A.</b> .....	<b>17762</b>	<b>Lion/Seneca Lux 2 S.A.</b> .....	<b>17804</b>
<b>CEC Europe, LLC &amp; Investors, s.c.s.</b> .....	<b>17800</b>	<b>Lux-Equity</b> .....	<b>17807</b>
<b>Cléopée S.à r.l.</b> .....	<b>17763</b>	<b>Madeleine I S.A.</b> .....	<b>17803</b>
<b>Come2Lux S.A.</b> .....	<b>17766</b>	<b>Maerel S.à r.l.</b> .....	<b>17804</b>
<b>Cuisine Technology</b> .....	<b>17789</b>	<b>Magic Newco 4 S.à r.l.</b> .....	<b>17780</b>
<b>Esperanto Infrastructure III S.à r.l.</b> .....	<b>17808</b>	<b>M. &amp; A. Investors (Luxembourg) S.A.</b> ....	<b>17767</b>
<b>Eurizon Focus Riserva Doc</b> .....	<b>17780</b>	<b>Marnatmaj Holding S.A.</b> .....	<b>17806</b>
<b>Euro Rent Total Return</b> .....	<b>17763</b>	<b>Misys Newco 3 S.à r.l.</b> .....	<b>17780</b>
<b>FBP Funds Sicav</b> .....	<b>17779</b>	<b>Mouflolux S.A.H.</b> .....	<b>17801</b>
<b>Global Garden Products C S.à r.l.</b> .....	<b>17799</b>	<b>OLKAD Group S.A.</b> .....	<b>17801</b>
<b>GPB International S.A.</b> .....	<b>17799</b>	<b>O-Wind S.A.</b> .....	<b>17785</b>
<b>Harmonie Municipale Beetebuerg</b> .....	<b>17801</b>	<b>Placindus S.A.</b> .....	<b>17779</b>
<b>HRGT Shopping Centres GP S.à r.l.</b> .....	<b>17805</b>	<b>Ro Agriculture Investment SICAV-SIF</b> ...	<b>17762</b>
<b>Igepa belux S. à r.l., papier en gros</b> .....	<b>17800</b>	<b>Sagittarius Acquisition S.à r.l.</b> .....	<b>17767</b>
<b>Immo-Igloo S.à r.l.</b> .....	<b>17802</b>	<b>Satine International S.A.</b> .....	<b>17808</b>
<b>Ingima Participations S.A.</b> .....	<b>17803</b>	<b>Savoy 74 Investment S.A.</b> .....	<b>17805</b>
<b>ING Life Luxembourg S.A.</b> .....	<b>17803</b>	<b>Stelarlux Capital S.A.</b> .....	<b>17808</b>
<b>Innovent S.A.</b> .....	<b>17803</b>	<b>Sunares</b> .....	<b>17778</b>
<b>International Flavors &amp; Fragrances Arden-</b>		<b>TECTIS S.à r.l.</b> .....	<b>17764</b>
<b>ne S.à.r.l.</b> .....	<b>17799</b>	<b>Terra Levana S.A.</b> .....	<b>17805</b>
<b>Investeringer Danmark S.à r.l.</b> .....	<b>17802</b>	<b>Yllop Holding S.A.</b> .....	<b>17801</b>
<b>JOBA Brandschutz System G.m.b.H.</b> ....	<b>17800</b>		

**Ro Agriculture Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 162.520.

Die Aktionäre der Ro Agriculture Investment SICAV-SIF werden hiermit zu einer

**ZWEITEN AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 28. Februar 2014 um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf mit folgender Tagesordnung abgehalten wird, da auf der außerordentlichen Generalversammlung am 17. Januar 2014 das erforderliche Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf nach 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg und diesbezügliche Abänderung der Ziffer 1 des Artikels 4 "Sitz" der Satzung der Gesellschaft.
2. Berichtigung des Verweises auf Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft in Ziffer 6 des Artikels 6 "Aktien" in einen Verweis auf Artikel 22 der Satzung der Gesellschaft.
3. Berichtigung des Verweises auf Artikel 8 des Gesetzes von 2007 in Ziffer 1 des Artikels 7 "Zahlungszusagen" in einen Verweis auf Artikel 2 des Gesetzes von 2007.
4. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre in Artikel 9 "Generalversammlung" der Satzung der Gesellschaft auf den letzten Freitag des Monats Juni.
5. Anpassung des Artikels 11 "Einberufung" der Satzung der Gesellschaft an gesetzliche Vorgaben.
6. Einfügung einer neuen Ziffer 2 in Artikel 13 "Verwaltungshandlungen" der Satzung der Gesellschaft zur Möglichkeit der Ernennung eines Verwalters alternativer Investmentfonds durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft sowie anschließende Neunummerierung der verbleibenden Ziffern des Artikels 13 der Satzung der Gesellschaft.
7. Anpassung der Definition "Gesetz vom 13. Februar 2007" in Ziffer 2 des Artikels 19 "Übertragung von Aktien" an die sonst in der Satzung der Gesellschaft verwendete Definition "Gesetz von 2007".
8. Anpassung der Ziffer 4 des Artikels 21 "Ermittlung der Anteilwerte" der Satzung der Gesellschaft an die Vorgaben des Informationsmemorandums der Gesellschaft.
9. Jeweilige Präzisierung in den Artikeln 7, 11, 17 und 18 der Satzung der Gesellschaft, dass es sich bei dem Wirtschaftsprüfer um einen "zugelassenen" zu handeln hat.

Bei dieser außerordentlichen Generalversammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich. Beschlüsse müssen jedoch zu ihrer Wirksamkeit mit einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst werden.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 21. Februar 2014, am Gesellschaftssitz der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxembourg, 21. Januar 2014.

*Der Verwaltungsrat .*

Référence de publication: 2014012041/755/38.

**Axinite Securities Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.091.

We hereby give you notice of the

**EXTRAORDINARY RESOLUTIONS**

of the sole shareholder to be held on 3 March 2014 at 11:00, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company.
2. Appointment of a liquidator.
3. Miscellaneous.

Référence de publication: 2014021225/13.

**Cléopée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.339.

L'an deux mille quatorze, le quatre février.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Ghania COSSIN, paralegal, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 4 décembre 2013 (dont la copie a été enregistrée avec l'Acte du notaire soussigné du 4 décembre 2013 tel que visé ci-dessous).

Laquelle comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) En date du 4 décembre 2013, par acte de mon ministère a été constituée la société Cléopée S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. La Société a été immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.339. L'acte de constitution a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 247 du 28 janvier 2014;

(II) Une erreur matérielle s'est produite dans la version anglaise de l'Acte de constitution, l'erreur s'étant produite dans l'indication de la date, date erronément indiquée comme suit (étant entendu que la version française est correcte):

"In the year two thousand and three, on the fourth day of December"

alors qu'elle aurait dû se lire comme suit:

"In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of December"

La comparante déclare que toutes les autres résolutions et rubriques dudit acte du 4 décembre 2013 restent inchangées et elle prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte, la personne comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: G. COSSIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 février 2014. Relation: RED/2014/292. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 6 février 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014020635/38.

(140024090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

**Euro Rent Total Return, Fonds Commun de Placement.**

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass der Fonds Euro Rent Total Return aufgrund der Rückgabe aller Anteile zum 20. Dezember 2013 liquidiert wurde.

ISIN	WKN	Fondsname
LU0306273342	A0MU25	Euro Rent Total Return

Alle Anteilhaber wurden vollständig ausbezahlt und demzufolge war eine Übertragung des Liquidationserlöses an die Caisse de Consignation nicht erforderlich. Das Liquidationsverfahren für den zuvor genannten Fonds ist somit abgeschlossen.

Senningerberg, Februar 2014.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2014021224/14.

**TECTIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 184.191.

L'an deux mille quatorze, le trois février.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, soussigné.

A comparu:

Monsieur Jean Marc Marie Emile REZETTE, gérant de société, né à Huy, Belgique, le 13 juillet 1966, célibataire, demeurant à B-6810 Chiny, 12, rue de la Centenaire.

Lequel comparant a démontré qu'il détient l'ensemble de toutes les 77 parts représentant le capital de la société à responsabilité limitée de droit belge "TECTIS TRANSPORTS", avec siège social à B-6810 Chiny, 12, rue de la Centenaire, constituée par acte reçu par Maître Henri LECOMTE ayant résidé à Braine-le-Comte (Belgique) en date du 08 juillet 1963 et immatriculée au Registre des personnes morales sous le numéro 0404.444.270.

Le transfert du siège social au Luxembourg a été décidé suivant une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire reçue ce jour par Maître Jean-Pierre JUNGERS, notaire de résidence Florenville, Belgique.

Ceci exposé, le comparant se reconnaissant dûment convoqué et déclarant parfaitement connaître l'ordre du jour, expose et prie le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social et administratif de Chiny (Jamoigne, Belgique) au Grand-Duché de Luxembourg avec adoption du droit luxembourgeois par la société.

L'assemblée générale constate que le transfert du siège d'activité effectif de la société à Luxembourg ne constitue pas la création d'une nouvelle société.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'adopter pour la société la forme d'une société à responsabilité limitée et de modifier la dénomination de la société qui prendra désormais en conséquence la dénomination sociale en «TECTIS s.à r.l.».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, afin de mettre les statuts en conformité avec les lois luxembourgeoises, la refonte des statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «TECTIS s.à r.l.».

**Art. 3.** La société a pour objet:

- De faire pour son propre compte ou pour le compte d'autrui toutes opérations se rattachant directement ou indirectement au transport, à la traction et au déménagement,
- De réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civile ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation,
- De s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, de souscription de participation, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer dont l'objet serait analogue ou connexe au sien ou serait susceptible de constituer pour elle une source ou un débouché.

Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans le sens le plus large.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DIX-HUIT MILLE SEPT CENT DIX EUROS (€ 18.710,-), représenté par SOIXANTE-DIX-SEPT (77) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité,

les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Quatrième résolution*

Toutes les 77 parts sociales sont souscrites par l'associé unique Monsieur Jean Marc Marie Emile REZETTE, gérant de société, né à Huy, Belgique, le 13 juillet 1966, célibataire, demeurant à B-6810 Chiny, 12, rue de la Centenaire.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean Marc Marie Emile REZETTE, gérant de société, né à Huy, Belgique, le 13 juillet 1966, célibataire, demeurant à B-6810 Chiny, 12, rue de la Centenaire, comme gérant de la société, pour une durée illimitée et avec pouvoir de signature individuelle.

#### *Sixième résolution*

Le siège social est fixé à L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

#### *Septième résolution*

Le premier exercice social commence le jour des présentes pour se terminer le 31 décembre 2014.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille six cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. REZETTE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 4 février 2014. Relation: CAP/2014/418. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014021157/146.

(140024212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

---

### **Come2Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 161.702.

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 27 février, à dix heures, au siège social, en

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

tenu(e) extraordinairement, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approbation desdits comptes, décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes

- Affectation du résultat
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée se tiendra une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de se prononcer sur la dissolution ou non de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 modifiée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014019299/19.

---

**M. & A. Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.020.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la société M. & A. INVESTORS (Luxembourg) S.A., prise en date du 10 février 2014, que les obligataires de l'emprunt obligataire privé ISIN XS0599186482, échéance 1<sup>er</sup> mars 2014, 5 1/4% + variable profit, sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des obligataires privés ISIN XS0599186482 en date du Jeudi 27 Février 2014 à 11.00 heures au siège social de la Société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport spécial du conseil d'administration de la Société et mise à disposition d'une situation active et passive de la Société certifiée par son commissaire aux comptes conformément à l'article 94-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
2. Prolongation de six mois de la durée d'amortissement de l'emprunt obligataire privé ISIN XS0599186482, conformément à l'article 94-2 (6) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à compter de sa dette d'échéance initiale fixée au 1<sup>er</sup> mars 2014 de sorte que l'échéance nouvelle est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2014.
3. Modifications subséquentes et actualisation du règlement obligataire.

Conformément à l'article 94-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée ne peut valablement délibérer que si ses membres représentent la moitié ou moins du montant des obligations privées ISIN XS0599186482 en circulation. A défaut de quorum, une nouvelle assemblée des obligataires ISIN XS0599186482 sera convoquée avec le même ordre du jour aux fins de délibérer valablement sans quorum.

Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les obligataires ISIN XS0599186482

Référence de publication: 2014019321/26.

---

**Sagittarius Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlote.

R.C.S. Luxembourg B 184.176.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of January.

Before me, Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Viento 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.465, and

Spears Estates Limited, a private limited company governed by the laws of United Kingdom, with registered office at 4<sup>th</sup> Floor Adam House, 1 Fitzroy Square, W1T 5HE London, United Kingdom, and registered with the Companies House of England under number 04335902,

each represented by Ms Lou VENTURIN, jurist, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), pursuant to two power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The parties, represented as indicated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which they establish as follows:



## Part I. Corporate form and name, registered office, corporate purpose and term of existence

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "Sagittarius Acquisition S.à. r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

## Part II. Share capital and shares

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twenty-five thousand (25,000) shares, with a par value of fifty euro cent (EUR 0.50) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred. The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

If and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.



Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, as the case may be, are met.

### Part III. Management, the board of managers and auditors

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole

shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### Part IV. Meetings of shareholders

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10.00 a.m.

If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least fifteen (15) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via email or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

## Part V. Financial year and allocation of profits

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The shareholders of the Company may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of the Company's accounts prepared by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

#### Part VI. Dissolution and liquidation

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

#### Part VII. Applicable law

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law.

#### *Subscription and Payment*

These Articles have been drawn up by the appearing parties, these parties having subscribed and fully paid up in cash the number of shares mentioned below:

Name of Shareholder	Number of Shares	Subscribed Capital	Percentage shareholding
Viento 2 S.à. r.l., as abovementioned . . . . .	6,275	EUR 3,137.50	25.1%
Spear Estates Limited, the abovementioned . . . . .	18,725	EUR 9,362.50	74.9%
Total: . . . . .	25,000	EUR 12,500.-	100%

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument of incorporation are estimated at one thousand one hundred euros (EUR 1.100.-).

#### *Transitional Provision*

The first financial year will begin on today's date and end on 31 December 2014.

#### *Extraordinary general meeting*

The abovementioned shareholder(s), representing the Company's entire subscribed share capital, immediately hold an extraordinary general meeting and pass the following resolutions:

- The number of Managers is set at three (3) and the following persons are appointed Managers for an unlimited term:
  - Ms Nicola Foley, born in Dublin, Ireland, on 6 October 1982, with her professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
  - Ms Karolina Dziemianczyk, born in Bartoszyce, Poland, on 21 January 1982, with her professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
  - Mr Alexandre Warnier, born in Paris, France, on 19 April 1986, with his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

- The Company's registered office shall be located at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned persons, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same persons, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

Whereof, the present instrument was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this person persons sign together with the notary this original instrument.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Viento 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.), et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.465, et

Spear Estates Limited, une société à responsabilité limitée établie sous le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 4<sup>th</sup> Floor Adam House, 1 Fitzroy Square, W1T 5HE Londres, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés (Companies House) sous le numéro 04335902,

chacun représenté par Madame Lou Venturin, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de deux procurations, qui après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

**Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Sagittarius Acquisition S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.



D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euro cents (EUR 0,50) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi ou, le cas échéant, par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps.

## Chapitre III. Gérance, commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.



**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins quinze (15) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

### Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Les associés de la Société peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des comptes de la Société préparé par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, sous condition que des comptes intérimaires fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant de la distribution ne doit pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale qui précède augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des montants devant être alloués à une réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

#### *Souscription et paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre de parts sociales ci-après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit	Pourcentage de détention
Viento 2 S.à r.l., mentionné ci-dessus . . . . .	6.275	EUR 3.137,50	25,1%
Spear Estates Limited, mentionné ci-dessus . . . . .	18.725	EUR 9.362,50	74,9%
Total: . . . . .	25.000	EUR 12.500.-	100%

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

#### Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

- Mme Nicola Foley, née à Dublin, Irlande, le 6 octobre 1982, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mme Karolina Dziemianczyk, née à Bartoszyce, Pologne, le 21 janvier 1982, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- M. Alexandre Warnier, né à Paris, France, le 19 avril 1986, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) Fixation du siège social de la Société à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: LAC/2014/4811. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2014.

Référence de publication: 2014021084/609.

(140024035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

#### **Sunares, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.745.

Die Aktionäre der Sunares werden hiermit zu einer

#### ZWEITEN AUßERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 28. Februar 2014 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf mit unten genannter Tagesordnung abgehalten wird, da auf der außerordentlichen Generalversammlung am 17. Januar 2014 das erforderliche Anwesenheitsquorum nicht erreicht wurde:

#### Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf zu 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, diesbezügliche Abänderung des Artikels 2 "Sitz" der Satzung der Gesellschaft und Einfügung einer Konkretisierung zum Verlegen des Gesellschaftssitzes innerhalb einer Gemeinde.
2. Anpassung des Artikels 11 "Berechnung des Anteilwertes" an gesetzliche Vorgaben und die Regelungen des Verkaufsprospektes der Gesellschaft.

3. Einfügung einer Präzisierung zur Möglichkeit der Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft, sowie zur Delegationsmöglichkeit einer von der Gesellschaft ernannten Verwaltungsgesellschaft im Artikel 17 "Übertragung von Befugnissen" der Gesellschaftssatzung.
4. Anpassung des Artikels 18 "Anlagepolitik und Anlagebeschränkungen" an gesetzliche Vorgaben und die Regelungen des Verkaufsprospektes der Gesellschaft.
5. Änderung des Datums der jährlichen Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft auf den dritten Mittwoch im Juni im Artikel 22 "Generalversammlung" der Satzung der Gesellschaft.
6. Einfügung einer analogen Anwendung auf die Bestimmungen des Artikels 22 Absatz 12 im dritten Absatz des Artikels 23 "Generalversammlungen der Anteilhaber in einem Teilfonds oder einer Anteilklasse" der Satzung der Gesellschaft.
7. Streichung der Regelungen zur Verschmelzung von Teilfonds oder Anteilklassen aus Artikel 24 "Auflösung oder Verschmelzung von Teilfonds oder Anteilklassen" und Umbenennung dieses Artikels in "Auflösung von Teilfonds oder Anteilklassen".
8. Einfügung eines neuen Artikels 25 "Verschmelzungen" und diesbezügliche Anpassung und Neu Nummerierung nachfolgender Artikel der Satzung der Gesellschaft sowie Bezugnahmen auf diese.
9. Streichung des letzten Satzes hinsichtlich des ersten Rechnungsjahres im Artikel 26 "Rechnungsjahr" der Satzung der Gesellschaft.
10. Jeweilige Präzisierung in den Artikeln 7, 8 und 21 der Satzung der Gesellschaft, dass es sich bei dem Wirtschaftsprüfer um einen "zugelassenen" zu handeln hat.

Bei dieser außerordentlichen Generalversammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich. Beschlüsse müssen jedoch zu ihrer Wirksamkeit mit einer Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst werden.

An der Generalversammlung kann jeder Aktionär - persönlich oder durch einen schriftlich Bevollmächtigten - teilnehmen, der seine Aktien spätestens am Freitag, den 21. Februar 2014, am Gesellschaftssitz der HSBC Trinkaus & Burkhardt (International) S.A., 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, bei der HSBC Trinkaus & Burkhardt AG, Düsseldorf, der Walser Privatbank AG, Walserstraße 61, A-6991 Riezlern, der Raiffeisen Bank (Liechtenstein) AG, Austrasse 51, FL-9490 Vaduz hinterlegt und bis zum Ende der Generalversammlung dort belässt. Jeder Aktionär, der diese Voraussetzung erfüllt, erhält eine Eintrittskarte zur Generalversammlung.

Luxembourg, 21. Januar 2014.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2014012043/755/45.

**Placidus S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 31.182.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 février 2014 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2013.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2014016996/534/15.

**FBP Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 97.405.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on Friday February 21, 2014 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at September 30, 2013

4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company.

The annual report is available on demand and free of charge at the registered office of the company.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2014016989/755/24.

---

**Eurizon Focus Riserva Doc, Fonds Commun de Placement.**

*Dépôt Rectificatif: L140013472.03*

Le règlement de gestion (modifié/coordonné) au 20/01/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURIZON CAPITAL S.A.

Jérôme Debertolis

*Head of Legal & Finance*

Référence de publication: 2014020730/12.

(140024342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

---

**Magic Newco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.487.

**Misys Newco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.550,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.287.

**MERGER PROJECT**

In the year two thousand and fourteen, on the sixth of February.

The board of managers of Magic Newco 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167487 (the "Absorbing Company");

and

The board of managers of Misys Newco 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168287 (the "Absorbed Company");

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereinafter collectively referred to as the "Merging Companies",

have, with regard to the Absorbed Company by a decision of its board of managers dated 13 December 2013 and with regard to the Absorbing Company by a decision of its board of managers dated 13 December 2013, decided to submit to the approval by the shareholders of the Absorbed Company and of the Absorbing Company, this

Joint merger proposal regarding the downstream merger (the "Merger Project") between

Magic Newco 4 S.à r.l.

and

Misys Newco 3 S.à r.l.

## 1. Merging companies.

1.1. Magic Newco 4 S.à r.l., is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167487, acting as the absorbing company (hereinafter referred to as the "Absorbing Company").

1.2. Misys Newco 3 S.à r.l., is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168287, acting as the absorbed company (hereinafter referred to as the "Absorbed Company" and together with the Absorbing Company is referred to as the "Merging Companies").

1.3. The Absorbed Company holds twenty thousand (20,000) shares in the Absorbing Company representing one hundred percent (100 %) of the share capital and voting rights of the Absorbing Company as of the date of the publication of this Merger Project, in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

1.4. The Absorbed Company holds the following preferred equity certificates issued by the Absorbing Company: (a) seven hundred and ninety-two million eight hundred and thirty-seven thousand six hundred and seventy-five (792,837,675) Class E PECs and (b) five (5,000,000) Class F PECs, representing one hundred percent (100 %) of the preferred equity certificates issued by the Absorbing Company at the date hereof.

1.5. The Absorbed Company holds two billion four hundred and fifty million nine hundred and thirty-four thousand four hundred and eleven (2,450,934,411) shares of Turaz Global S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164046 (hereinafter referred to as "Turaz Global") representing one hundred percent (100 %) of the share capital and voting rights of Turaz Global as of the date of the publication of this Merger Project, in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

1.6. The Absorbed Company holds the following preferred equity certificates issued by Turaz Global: (a) twenty million four hundred and eighty-two thousand two hundred and twenty-two point eight zero (20,482,222.80) Class A PECs; (b) one hundred and eight million four hundred and twelve thousand six hundred and forty-three (108,412,643) Class C PECs and (c) sixteen billion six hundred and eighty-six million nine hundred and fifty-four thousand one hundred and sixty-four (16,686,954,164) Class D PECs representing one hundred percent (100 %) of the preferred equity certificates issued by Turaz Global at the date hereof.

1.7. The Absorbing Company holds 1 share of Magic Bidco Limited., a company organised and existing under the laws of England and Wales, with company registration number 07988755 (hereinafter referred to as "Magic Bidco") representing one hundred percent (100 %) of the share capital and voting rights of Magic Bidco as of the date of the publication of this Merger Project, in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

1.8. The Absorbing Company holds twenty thousand (20,000) shares of Magic Newco 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167496 (hereinafter referred to as "MN5") representing one hundred percent (100 %) of the share capital and voting rights of MN5 as of the date of the publication of this Merger Project, in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

1.9. The Absorbing Company is the sole member of Magic Newco LLC (USA), a Delaware limited liability company (hereinafter referred to as "Magic Newco LLC") holding all membership interests as of the date of the publication of this Merger Project, in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

1.10. The Merging Companies have not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared with respect to the Merging Companies.

## 2. Merger and transfer of assets.

2.1. The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 261 and following of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law").

2.2. As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all the shares of the Absorbed Company shall be cancelled. The seven hundred and sixty-nine million two hundred and twenty thousand thirty-six (769,220,036) preferred equity certificates issued by the Absorbing Company to the Absorbed Company and any accrued yield thereon shall be cancelled. The preferred equity certificates issued by the Absorbed Company shall continue to be outstanding and the debts represented by such preferred equity certificates shall be assumed by the Absorbing Company.

## 3. Closing balance, effective date.

3.1. The dissolution of the Absorbed Company and the cancellation of the shares issued by the Absorbed Company shall become effective, between the Merging Companies, on the date of the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of the Merging Companies deciding on the merger in accordance with article 273(1) of the Law



in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

3.2. As from 1 June 2013, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

3.3. As of the Effective Date, all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

3.4. The Absorbing Company shall from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

3.5. The shareholders of the Merging Companies have, within one month from the publication of this Merger Project in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), access at the registered offices of the Merging Companies to all documents listed in article 267 paragraph (1) a, b, c and d of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

#### **4. Evaluation of assets and liabilities.**

4.1. The Absorbing Company will assume the assets and liabilities which will be transferred from the Absorbed Company to the Absorbing Company by way of the merger at book value and record such assets and liabilities in its financial statements accordingly.

#### **5. Consideration, cash compensation.**

5.1. In consideration for the transfer by the Absorbed Company of all its assets to the Absorbing Company, the Absorbing Company shall allocate on the Effective Date to the sole shareholder of the Absorbed Company, Misys Newco 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 168274 (hereinafter referred to as "MN2"), holding prior to the implementation of the merger pursuant to this Merger Project, twenty thousand five hundred and fifty (20,550) shares representing 100% of the share capital of the Absorbed Company, a total of twenty thousand (20,000) ordinary shares with a par value of one United States dollar (USD 1) in the Absorbing Company and register such shares in the share register of the Absorbing Company.

5.2. The share capital of the Absorbing Company will be increased by an amount of five hundred and fifty United States dollars (USD 550), in order to increase it from its current amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States dollar (USD 1) up to an amount of twenty thousand five hundred and fifty United States dollars (USD 20,550) and all such five hundred and fifty (550) new shares in the Absorbing Company are allocated to MN2 and the Absorbing Company shall register such new shares in the share register of the Absorbing Company. The share premium reserve of the Absorbing Company in the amount of six million United States dollars (USD 6,000,000) shall be increased up to an amount of ten million four hundred and nineteen thousand seven hundred and twenty-one United States dollars USD 10,419,721.

#### **6. Special rights and benefits.**

6.1. Neither in the Absorbing Company nor in the Absorbed Company, there are shareholders with special rights or holders of securities other than shares with the exception of the preferred equity certificates issued by the Absorbed Company held by MN2.

6.2. Each of the preferred equity certificates issued by the Absorbing Company to the Absorbed Company and any accrued yield thereon shall be transferred to the Absorbing Company as part of the merger and cancelled by way of set-off.

6.3. Each of the preferred equity certificates issued by the Absorbed Company to MN2 and any accrued yield thereon shall be transferred to the Absorbing Company as part of the merger.

6.4. No special rights or advantages have been granted to the respective managers of the Merging Companies.

#### **7. Expected effects of the merger on employment.**

7.1. Neither the Absorbed Company nor the Absorbing Company have employees. There is neither a work council nor a co-determined supervisory board in the Absorbed Company or in the Absorbing Company.

7.2. The mandate of the managers of the Absorbed Company will come to an end and full discharge is granted to the managers of the Absorbed Company for the exercise of their mandates.

7.3. No changes in the composition of the board of managers of the Absorbing Company are intended.

#### **8. Miscellaneous.**

8.1. The expenses, costs, fees and charges resulting from the merger shall be borne by the Absorbing Company.



8.2. The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

8.3. The Absorbing Company or any of its successors shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

This Merger Project is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois de février.

Le conseil de gérance de Magic Newco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 167487 (la «Société Absorbante»),

et

le conseil de gérance de Misys Newco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 168287 (la «Société Absorbée»).

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les «Sociétés Fusionnantes», ayant, en ce qui concerne la Société Absorbée par une décision de son conseil de gérance en date du 13 décembre 2013, et en ce qui concerne la Société Absorbante par une décision de son conseil de gérance en date du 13 décembre 2013, décidé de soumettre à l'approbation des associés de la Société Absorbée et de la Société Absorbante respectivement, ce qui suit:

Projet commun de fusion concernant la fusion en aval (le «Projet de Fusion») entre

Magic Newco 4 S.à r.l.

et

Misys Newco 3 S.à r.l.

#### **1. Sociétés fusionnantes.**

1.1. Magic Newco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 167487 (ci-après désignée comme la «Société Absorbante»).

1.2. Misys Newco 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.168287 (ci-après désignée comme la «Société Absorbée»).

1.3. La Société Absorbée détient vingt mille (20.000) parts sociales dans la Société Absorbante, représentant cent pour cent (100 %) du capital social et des droits de vote de la Société Absorbante à la date de la publication de ce Projet de Fusion, dans le Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations.

1.4. La Société Absorbée détient les preferred equity certificates suivants dans la Société Absorbante: (a) sept cent quatre-vingt-douze millions huit cent trente-sept mille six cent soixante-quinze (792.837.675) PECs de catégorie E; (b) cinq millions (5.000.000) PECs de catégorie F, représentant cent pour cent (100 %) des preferred equity certificates émis par la Société Absorbante en date des présentes.

1.5. La Société Absorbée détient deux milliards quatre cent cinquante millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent onze (2.450.934.411) parts sociales de Turaz Global S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.164046 (ci-après désignée comme «Turaz Global») représentant cent pour cent (100 %) du capital social et droits de vote de Turaz Global à la date de la publication de ce Projet de Fusion, dans le Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations.

1.6. La Société Absorbée détient les preferred equity certificates dans Turaz Global: (a) vingt millions quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent vingt-deux virgule quatre-vingts (20.482.222,80) PECs de catégorie A; (b) cent huit millions quatre cent douze mille six cent quarante-trois (108.412.643) PECs de catégorie C; (c) seize milliards six cent quatre-vingt-six millions neuf cent cinquante-quatre mille cent soixante-quatre (16.686.954.164) PECs de catégorie D représentant cent pour cent (100 %) des preferred equity certificates émis par Turaz Global en date des présentes.

1.7. La Société Absorbante détient une (1) action de Magic Bidco Limited, une société constituée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée sous le numéro 07988755 (ci-après désignée comme «Magic Bidco») représentant cent pour cent (100 %) du capital social et droits de vote de Magic Bidco à la date de la publication de ce Projet de Fusion, dans le Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations.

1.8. La Société Absorbante détient vingt mille (20,000) parts sociales de Magic Newco 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 167496 (ci-après désignée comme «MN5») représentant cent pour cent (100 %) du capital social et droits de vote de MN5 à la date de la publication de ce Projet de Fusion, dans le Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations.

1.9. La Société Absorbante est l'associé unique de Magic Newco LLC (USA), une société constituée et régie par les lois du Delaware (ci-après désignée comme «Magic Newco LLC») détenant l'intégralité des parts de Magic Newco LLC à la date de la publication de ce Projet de Fusion, dans le Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations.

1.10. Les Sociétés Fusionnantes n'ont pas été dissoutes ou déclarées en faillite et aucun sursis de paiement n'a été déclaré en ce qui concerne les Sociétés Fusionnantes.

## **2. Fusion et transfert de biens.**

2.1. La Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de transfert de tout l'actif et le passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, conformément aux dispositions de l'article 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

2.2. En conséquence de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes les parts sociales émises seront annulées. Les sept cent soixante-neuf millions deux cent vingt mille trente-six (769,220,036) preferred equity certificates émis par la Société Absorbante à la Société Absorbée et les intérêts accrus seront annulés. Les preferred equity certificates émis par la Société Absorbée resteront dus et les dettes représentées par ces preferred equity certificates continueront à être assumées par la Société Absorbante.

## **3. Solde de clôture, date de réalisation.**

3.1. La dissolution de la Société Absorbée et l'annulation des parts sociales émises par la Société Absorbée deviendront effectives, entre les Sociétés Fusionnantes, à la date de la publication des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des associés des Sociétés Fusionnantes décidant de la fusion conformément à l'article 273 (1) de la Loi dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date de Réalisation») et entraîneront simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi.

3.2. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée sont considérées, d'un point de vue comptable et fiscal, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante.

3.3. A compter de la Date de Réalisation, l'ensemble des droits et obligations de la Société Absorbée à l'égard des tiers seront repris à son compte par la Société Absorbante. La Société Absorbante reprendra notamment à son compte les dettes, qu'elle considèrera dès lors comme siennes, ainsi que toutes obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances compris dans l'actif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante, accompagnés de l'ensemble des sûretés réelles et/ou personnelles y attachées.

3.4. La Société Absorbante exécutera à compter de la Date de Réalisation l'ensemble des contrats et obligations de toutes natures de la Société Absorbée, tels que ces dits contrats et obligations existent à la Date de Réalisation, et exécutera notamment l'ensemble des contrats existant, le cas échéant, à l'égard des créanciers de la Société Absorbée, et sera subrogée dans l'ensemble des droits et obligations naissant de ces contrats.

3.5. Les associés des Sociétés Fusionnantes se voient reconnaître le droit, durant une période de un mois courant à compter de la date de publication du présent Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de consulter aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes l'ensemble des documents visés à l'article 267 al. (1) a, b, c et d de la Loi et d'en obtenir gratuitement copie.

## **4. Evaluation de l'actif et du passif.**

4.1. La Société Absorbante assumera l'actif et le passif qui seront transférés de la Société Absorbée à la Société Absorbante par voie de fusion à leur valeur comptable et comptabilisera cet actif et ce passif dans ses comptes sociaux en conséquence.

## **5. Contrepartie, rémunération.**

5.1. En contrepartie du transfert réalisé par la Société Absorbée de l'ensemble de ses actifs au bénéfice de la Société Absorbante, la Société Absorbante attribuera à la Date de Réalisation à l'associé unique de la Société Absorbée, Misys Newco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 168274 (ci-après désignée comme la «MN2»), détenant avant la mise en place de la fusion conformément aux dispositions des présentes, vingt mille cinq cent cinquante (20.550) parts sociales représentant 100% du capital social de la Société Absorbée, vingt mille (20,000) parts sociales ordinaires avec

une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis chacune (USD 1) de la Société Absorbante, et d'inscrire ces nouvelles parts sociales dans le registre des parts sociales de la Société Absorbante.

5.2. Le capital social de la Société Absorbante sera augmenté d'un montant de cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 550), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20,000) représenté par vingt mille (20,000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1), à un montant de vingt mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 20,550) et l'ensemble de ces cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales seront émises au profit de MN2 et la société Absorbante procédera à l'enregistrement de ces nouvelles parts sociales dans le registre des parts sociales de la société Absorbante. Le compte de prime d'émission de la Société Absorbante sera augmenté à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de six millions de dollars des Etats-Unis (USD 6,000,000) à un montant de dix million quatre cent dix-neuf mille sept cent vingt et un (USD 10,419,721).

#### **6. Droits spéciaux et bénéfiques.**

6.1. Ni dans la Société Absorbante, ni dans la Société Absorbée, il n'y a d'associés ayant des droits spéciaux ou porteurs de titres autre que des parts sociales à l'exception des preferred equity certificates émis par la Société Absorbante et détenus par MN2.

6.2. Chacun des preferred equity certificates émis par la Société Absorbée et les intérêts accrus devra être transmis à la Société Absorbante dans le cadre de la fusion et annulés par compensation.

6.3. Chacun des preferred equity certificates émis par la Société Absorbée au bénéfice de MN2 et les intérêts accrus devra être transféré à la Société Absorbante dans le cadre de la fusion.

6.4. Aucuns droits spécifiques ou avantages n'ont été constitués au bénéfice des gérants respectifs des Sociétés Fusionnantes.

#### **7. Effets escomptés de la fusion sur l'emploi.**

7.1. Ni la Société Absorbée, ni la Société Absorbante n'a d'employé. Il n'y a ni comité d'entreprise, ni conseil de surveillance co-déterminé dans la Société Absorbée et dans la Société Absorbante.

7.2. Il sera mis un terme aux mandats des gérants de la Société Absorbée et une décharge intégrale leur sera accordée s'agissant des actes entrepris dans le cadre de l'exercice de leur mandat de gérant respectif de la Société Absorbée.

7.3. Aucun changement dans la composition du conseil de gestion de la Société Absorbante n'est prévu.

#### **8. Divers.**

8.1. Les dépenses, coûts, frais et charges résultant de la fusion seront portés à la charge de la Société Absorbante.

8.2. Les documents et registres sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée de la période prescrite par la loi.

8.3. La Société Absorbante ou tout autre de ces successeurs réalisera elle-même l'ensemble des formalités requises, en ce compris toute publication prescrites par la loi, qui seront nécessaires ou utiles à l'effet de la fusion ainsi qu'au transfert de l'ensemble de l'actif ainsi que du passif de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante. Dans la mesure où ceci serait prescrit par la loi, ou bien réputé nécessaire ou encore utile, les actes de transfert appropriés devront être conclus par les Sociétés Fusionnantes, à l'effet de permettre la réalisation du transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée au bénéfice de la Société Absorbante.

Le présent Projet de Fusion est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

On 6 February 2014.

The board of managers of Magic Newco 4 S.à. r.l. / The board of managers of Misys Newco 3 S.à. r.l.

Yves Attal

Référence de publication: 2014020945/300.

(140024172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2014.

#### **O-Wind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 179.229.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of December

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of O-Wind S.A., a société anonyme having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under registration number B 179229 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of the Luxembourg notary Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, on 06 June 2013, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2324 of September 20, 2013.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") elects as chairman Mrs Annick BRAQUET, employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Company's shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all registered shares, representing 100% of the share capital of the Company are represented at this Meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the Meeting and that the convening requirements and formalities have been respected. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two Croatian Kuna (2 HRK) in order to raise it from its present amount of two hundred and seventy five thousand eighty two Croatian Kuna (275,082 HRK) to two hundred and seventy five thousand eighty four Croatian Kuna (275,084 HRK) by the issuance of one (1) Ordinary Share (the "New Share") with a par value of one Croatian Kuna (HRK 1), together with a share premium of seven million six hundred and fourteen thousand nine hundred and fifty nine point thirteen Croatian Kuna (7,614,959.13 HRK) and one (1) mandatory redeemable preference share (the "New MRPS") with a par value of one Croatian Kuna (1 HRK), together with a share premium of thirty five million four hundred sixty seven thousand nine hundred and forty two Croatian Kuna (35,467,942 HRK);

2. Subscription by the Sole Shareholder to the New Share and the New MRPS;

3. Full payment of the New Share and the New MRPS by contributions in kind in the total value of forty three million eighty two thousand nine hundred and three point thirteen Croatian Kuna (43,082,903.13 HRK) consisting of two contributions:

- 8,602 class B shares in Silent Meteor for a value of HRK 7,614,960.13
- A Receivable held by the Sole Shareholder for an amount of HRK 35,467,943,-.

4. Restatement of the first paragraph of the article 6.1 of the Company's articles of association to give it the following content:

« **Art. 6.1.** The share capital is set at two hundred and seventy-five thousand eighty four HRK (HRK 275,084.-) represented by (i) two hundred sixty thousand and one (260,001) ordinary shares with a nominal value of one HRK (HRK 1) each (the "Ordinary Shares") and (ii) fifteen thousand eighty three (15,083.-) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one HRK (HRK 1) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up."

5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Meeting:

#### *First resolution*

The Meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of two Croatian Kuna (2 HRK) in order to raise it from its present amount of two hundred and seventy five thousand eighty two Croatian Kuna (275,082 HRK) to two hundred and seventy five thousand eighty four Croatian Kuna (275,084 HRK) by the issuance of one (1) Ordinary Share (the "New Share") with a par value of one Croatian Kuna, (1 HRK), together with a share premium of seven million six hundred and fourteen thousand nine hundred and fifty nine point thirteen Croatian Kuna (7,614,959.13 HRK), and one (1) mandatory redeemable preference share (the "New MRPS") with a par value of one Croatian Kuna (1 HRK) together with a share premium of thirty five million four hundred sixty seven thousand nine hundred and forty two Croatian Kuna (35,467,942 HRK);

#### *Subscription and Payment*

The New Share and the New MRPS were then subscribed as follows:

Fralinosta Limited, a limited company duly incorporated and organised under the laws of Cyprus, having its registered address at Diomidous, 10 Alphamega-Akropolis Building, 3<sup>rd</sup> floor, Flat/Office 401, 2024 Nicosia, Cyprus, here represented by Annick Braquet, by virtue of a proxy given under private seal, subscribed to:

- One (1) New Share;

Such New Share was fully paid up by Fralinosta by a contribution in kind consisting of 8,602 class B shares that Fralinosta Limited holds in Silent Meteor Sarl, a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered address at 2 - 8 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg for an aggregate value of seven million six hundred and fourteen thousand nine hundred sixty point thirteen Croatian Kuna (7,614,960.13 HRK) which is allocated as follows:

- \* one Croatian Kuna (HRK 1.-) is allocated to the share capital of the Company;

\* seven million six hundred and fourteen thousand nine hundred and fifty nine point thirteen Croatian Kuna (7,614,959.13 HRK) are allocated to the Ordinary Share Premium account

- One (1) New MRPS;

Such New MRPS was fully paid up by Fralinosta Limited by contribution in kind consisting of a receivable that Fralinosta Limited holds against the Company, which has a value of HKR 35,467,943 and is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible) and is allocated as follows:

\* one Croatian Kuna (HRK 1.-) is allocated to the share capital of the Company;

\* thirty five million four hundred sixty seven thousand nine hundred forty two Croatian Kuna (35,467,942 HRK) are allocated to the MRPS Premium account

The proof of the value and the existence of the two contributions in kind which are now art the disposal of the Company was produced to the undersigned notary in a report established on November 15, 2013, by Atwell S.à r.l., réviseurs d'entreprises, having its registered office in Luxembourg, stating in conclusion the following:

"On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the new shares of O-Wind S.A. to be issued in exchange, together with the share premium."

A copy of these report, after having been initialled by the undersigned notary and the members of the bureau will stay attached to this deed for registration purposes.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

#### **Art. 6. Share Capital.**

##### 6.1 Subscribed share capital

The share capital is set at two hundred and seventy-five thousand eighty four Croatian Kuna (HRK 275,084.-) represented by (i) two hundred sixty thousand and one (260,001) ordinary shares with a nominal value of one Croatian Kuna (HRK 1) each (the "Ordinary Shares") and (ii) fifteen thousand eighty three (15,083) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Croatian Kuna (HRK 1) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,700.-.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de O-Wind S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2 - 8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 179229 (la «Société»), et constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 6 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 2324 du 20 septembre 2013.

L'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») élit comme président Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée nomme comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société présents ou représentés à l'Assemblée par mandataires (les «Actionnaires») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal qui a été signée par les Actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste ainsi que les procurations signées «ne varietur» restera annexée aux présentes;

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à cette Assemblée. Tous les Actionnaires déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'As-



semblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux Kuna croates (2 HRK) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-deux Kuna croates (275.082 HRK) à deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-quatre (275.084 HRK) par l'émission d'une (1) action ordinaire (la «Nouvelle Action») d'une valeur nominale d'un Kuna croate (1 HRK) assortie d'une prime d'émission de sept millions six cent quatorze mille neuf cent cinquante-neuf point treize Kuna croates (HRK 7.614.959,13) et d'une (1) action préférentielle obligatoirement rattachable («Nouvelle MRPS») d'une valeur nominale d'un Kuna croate (1 HRK) assortie d'une prime d'émission de trente-cinq millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent quarante-deux Kuna croates (35.467.942 HRK);

2. Souscription par l'Actionnaire unique de la Nouvelle Action et de la Nouvelle MRPS;

3. Paiement et libération entière de la Nouvelle Action et de la Nouvelle MRPS par apports en nature d'une valeur totale de quarante-trois millions quatre-vingt-deux mille neuf cent trois point treize Kuna croates (43.082.903,13 HRK) consistant en deux apports:

- 6.802 actions de classe B dans la société Silent Meteor S. à r.l. d'une valeur de 7.614.960,13 HRK;

- Une créance détenue par l'Actionnaire Unique pour un montant de 35.467.943 HRK.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts, lequel sera désormais comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-quatre HRK (HRK 275.084,-) représenté par (i) deux cent soixante mille et une (260.001) actions ordinaires d'une valeur nominale de un HRK (HRK 1) chacune (les "Actions Ordinaires") et quinze mille deux cent quatre-vingt-trois (15.083) actions préférentielles obligatoirement rattachables d'une valeur nominale de un HRK (HRK 1) chacune (les "MRPS"), entièrement souscrites et libérées.»

5. Divers.

Après délibération, l'Assemblée générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux Kuna croates (2 HRK) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-deux Kuna croates (275.082 HRK) à deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-quatre (275.084 HRK) par l'émission d'une (1) action ordinaire (la «Nouvelle Action») d'une valeur nominale d'un Kuna croate (1 HRK) assortie d'une prime d'émission de sept millions six cent quatorze mille neuf cent cinquante-neuf point treize Kuna croates (HRK 7.614.959,13) et d'une (1) action préférentielle obligatoirement rattachable («Nouvelle MRPS») d'une valeur nominale d'un Kuna croate (1 HRK) assortie d'une prime d'émission de trente-cinq millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent quarante-deux Kuna croates (35.467.942 HRK).

#### *Souscription et Libération*

La Nouvelle Action et la Nouvelle MRPS ont été souscrites comme suit:

Fralinosta Limited, une société privée dûment constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Diomidous, 10, Alphamega-Akropolis Building, 3<sup>rd</sup> Floor, Flat/Office 401, 2024 Nicosie, Chypre, représentée par Annick Braquet, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, a souscrit:

- une (1) Nouvelle Action;

Cette Nouvelle Action a été entièrement libérée par Fralinosta Limited par un apport en nature consistant en 8.602 actions de classe B que Fralinosta détient dans Silent Meteor Sarl, une société dûment constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg et ayant son siège social à 2 - 8 avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg pour une valeur de sept millions six cent quatorze mille neuf cent soixante point treize Kuna croates (7.614.960,13 HRK) qui est alloué comme suit:

\* un Kuna croate (HRK 1,-) est alloué au capital social de la Société;

\* sept millions six cent quatorze mille neuf cent cinquante-neuf point treize Kuna croates (7.614.959,13 HRK) sont alloués au compte Prime d'émission Actions Ordinaires

- une (1) Nouvelle MRPS;

Cette Nouvelle MRPS a été entièrement libérée par Fralinosta Limited par un apport en nature consistant en une créance que Fralinosta détient sur la Société qui a une valeur de HKR 35.467.943, et est certaine, liquide et exigible et est allouée comme suit:

\* un Kuna Croate (HRK 1,-) est alloué au capital social de la Société;

\* trente-cinq millions quatre cent soixante-sept mille neuf cent quarante-deux Kuna croates (35.467.942 HRK) sont alloués au compte Prime d'émission MRPS.

La preuve de la valeur et de l'existence des deux apports en nature, qui se trouvent désormais à la disposition de la Société, a été produite au notaire soussigné dans un rapport établi en date du 15 novembre 2013 par Atwell S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, mentionnant ceci en conclusion:

"On the basis of the work carried out by us we conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the new shares of O-Wind S.A. to be issued in exchange, together with the share premium."

Une copie du rapport, après avoir été paraphée ne varietur par le notaire instrumentant et les membres du bureau, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 6.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent soixante-quinze mille quatre-vingt-quatre Kuna croates (HRK 275.084,-) représenté par (i) deux cent soixante mille et une (260.001) actions ordinaires d'une valeur nominale de un Kuna croate (HRK 1) chacune (les "Actions Ordinaires") et quinze mille deux cent quatre-vingt-trois (15.083) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de un Kuna croate (HRK 1) chacune (les "MRPS"), entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 3.700,-.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, et personne n'ayant voulu prendre la parole, la séance a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes aux parties comparantes, elles ont signé les présentes ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57611. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182777/213.

(130223102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

### **Cuisine Technology, Société Anonyme, (anc. ARYZTA Technology II Limited).**

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.543.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of December,

Before Maître Joseph ELVINGER notary residing in Luxembourg is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "ARYZTA Technology II Limited", a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 151, Thomas Street, Dublin 8, Ireland, principal place of management at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, trade register Luxembourg section B number 142543, incorporated by deed dated on the 13 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2712 of 6 November 2008. The Articles of Association have been modified for the last time by a notarial deed dated 6 September 2011, of the notary Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2675 of 3 November 2011.

The meeting is composed by the Sole Member, "IAWS Group", a public limited company existing under the laws of Ireland, having its registered office at Grange Castle Business Park, Clondalkin, Dublin 22, Ireland, under registration number 132287, represented by Kejia GUO private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given privately to her in Dublin, Ireland, on 16 December 2013.



The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

In closing, the attendance list shows that the whole capital of the corporation is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Change of Irish registered address,
2. Change of Company's name,
3. Conversion of Company's legal form,
4. Subsequent capital increase,
5. Subsequent restatement of articles of association,
6. Appointment of directors,
7. Subscription and allocation of shares,
8. Miscellaneous.

The chairman requests the notary to act that:

#### *First resolution*

The Sole Member resolves to transfer the registered office of the Company in Ireland from its current address to the following: "Grange Castle Business Park, Clondalkin, Dublin 22, Ireland" with effect as of 11 March 2013.

#### *Second resolution*

The Sole Member further resolves to change the name of the Company from its current name to "Cuisine Technology" in Ireland and to "Cuisine Technology" in Luxembourg, with immediate effect, (the "Change of Company Name").

#### *Third resolution*

The Sole Member resolves to change the legal form of the Company, without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société anonyme) in accordance with the provisions of Article 3 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, with immediate effect, (the "Conversion of Legal Form").

#### *Fourth resolution*

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company, commensurate with the Conversion of Legal Form, by an amount of EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euros) to raise the share capital from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by thirty-one thousand shares in registered form, having a par value of EUR 1 (one euro) each, by issuance of eighteen thousand five hundred (18,500) new shares, all subscribed and fully-paid up (the "Increase of Share Capital").

#### *Subscription Payment*

It is resolved to accept the subscription and the payment of:

- 18,400 new shares referred to above by the current sole shareholder of the Company - IAWS Group, an Irish company having its registered address at Grange Castle Business Park, Clondalkin, Dublin 22, Ireland, and registered with the Company Registration Office of Ireland under number 132287, (the "Sole Shareholder"), represented by Kejia Guo-abovementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

- 100 new shares referred to above by Kalmin unlimited, a company validly existing under the laws of the Isle of Man, having its registered address at 12-14 Finch Road, Douglas, Isle of Man IM1 2PT, and registered with the Companies Registry of the Isle of Man under number 005037V (the "New Additional Shareholder") represented by Kejia Guo-abovementioned, by virtue of a proxy given under private seal.

The Sole Shareholder declares to subscribe to 18,400 new shares, with an aggregate nominal value of eighteen thousand and four hundred Euros (EUR 18,400).

The New Additional Shareholder declares to subscribe to 100 new shares, with an aggregate nominal value of one hundred Euros (EUR 100).

Eighteen thousand and four hundred (18,400) new shares have been paid up by the Sole Shareholder though a contribution in cash consisting of eighteen thousand and four hundred Euros (EUR 18,400).

One hundred (100) new shares have been paid up by the New Additional Shareholder though a contribution in cash consisting of one hundred Euros (EUR 100).

The company has at its free and entire disposal the amount of eighteen thousand and five hundred Euros (EUR 18,500) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Consequently, the thirty one thousand (31,000) current "S. à r.l." shares are replaced by thirty one thousand (31,000) "S.A." shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

Each shareholder will receive an "S.A. share" against an "S.à r.l. share".

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such change of form has been supervised by Grant Thornton Lux Audit S.A., an independent auditor (Réviseur d'Entreprises), represented by Mr Marco CLAUDE, and its report concludes as follows:

*Conclusion:*

"Based on our work, no facts came to our attention, which make us believe that the global value of the Company is not in relation with the amount of the subscribed share capital»

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Member resolves to fully restate the Articles in order to reflect, among others, the above change of registered address, change of the name of the Company, conversion into a public limited liability company and the increase of share capital, (the "Restatement of Company's Articles of Association").

The new Articles of Association of the Company shall be read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** The company is registered as a public company limited by shares (société anonyme) under Luxembourg Law with the name "Cuisine Technology" and as an unlimited company under Irish law with the name "Cuisine Technology", (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation of Luxembourg and Ireland.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, intellectual property and carrying out of business, in any form whatsoever, in Luxembourg and through foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of assets, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its assets and portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office at Grange Castle Business Park, Clondalkin, Dublin 22, Ireland. The Company has its effective place of management and centre of its main interest in Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg. All management decisions regarding the affairs of the Company shall be taken in Luxembourg.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg-and abroad.

**Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 31,000 (thirty-one thousand) ordinary shares (the "Shares") of EUR 1 (one Euro). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Subject to the provisions of applicable laws and without prejudice to any rights attached to any existing shares, any share may be issued with such preferred, deferred or other special rights or restrictions, whether in regard to dividend, voting, return of capital or otherwise, as the Company may from time to time by resolution adopted by the majority of the members representing at least three quarters of the Company's issued share capital determine. No share shall be offered at a discount.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

**Art. 7. Share Certificates.** Every member, upon becoming the holder of any shares, shall be entitled without payment to receive within two months after allotment or lodgement of a duly stamped transfer (or within such other period as

the conditions of issue shall provide) one certificate for all the shares of each class held by him (and, upon transferring a part of his holding of shares of any class, to a certificate for the balance of such holding) or several certificates each for one or more of his shares upon payment for every certificate after the first of such reasonable sum as the Directors may determine. Every certificate shall be executed under seal in accordance with these Articles and shall specify the number, class and distinguishing numbers (if any) of the shares to which it relates and the amount or respective amounts paid up thereon. The Company shall not be bound to issue more than one certificate for shares held jointly by several persons and delivery of a certificate to one joint holder shall be a sufficient delivery to all of them. If a share certificate is defaced, worn-out, lost or destroyed, it may be renewed on such terms (if any) as to evidence and indemnity and payment of the expenses reasonably incurred by the Company in investigating evidence as the Directors may determine but otherwise free of charge, and (in the case of defacement or wearing-out) on delivery up of the old certificate.

**Art. 8. Purchase of Own Shares.** Subject to provisions of applicable law, the Company may purchase its own shares.

**Art. 9. Management of the Company.** The Company shall be managed by, at least, three (3) Directors who need not be shareholders. The majority of Directors must be resident in Luxembourg at all times. The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Directors may be appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Directors are appointed for a period of six (6) years. The Directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The Directors together constitute a Board of Directors. All meetings of the Board of Directors must take place in Luxembourg. The quorum necessary for a meeting of the Board of Directors shall be fixed by the Directors and unless so fixed shall be two (2).

Directors shall be entitled to such remuneration as the members of the Company may by simple majority decision decide.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to the Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication.

A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors. Decisions of the Board of Directors are validly taken by the approval of the majority of the Directors of the Company (including by way of representation).

The office of a Director shall be vacated with immediate effect if the Director becomes for any reason ineligible to be a Director under applicable laws.

Towards third parties, the Company is validly bound in the case of a sole director, by the sole signature of the sole director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

**Art. 10. Alternate Directors.** Subject to applicable laws, a Director may appoint any person willing to act who is not also a Director, regardless of whether that person is a shareholder, to be an alternate Director and to represent him at meetings of Board of Directors.

**Art. 11. Company Secretary.** A Company Secretary may be appointed by the Board of Directors for such term, at such remuneration and upon such conditions as they may think fit and any secretary so appointed may be removed by the Board of Directors.

**Art. 12. Liability of Directors.** The Director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 13. Shareholder Voting Rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of the shareholders through a special proxy.

**Art. 14. Shareholder Meetings.** Subject to applicable laws, all general meetings of the Company shall be held in Luxembourg.

Decisions by shareholders shall be passed in such form and at such majority(ies) as required by applicable laws and where there are no requirements under applicable laws or these Articles by simple majority resolution of the shareholders.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company so that each shareholder is given such notice as required by applicable laws. The notice shall specify the time and place of the meeting and in the case of business requiring a special resolution of shareholders under applicable laws, the general nature of that business.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the Meeting may take place without notice of meeting.

Decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation must be made in accordance with applicable laws and in particular must be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

An annual general meeting of the Company shall be held on the first Tuesday of the month of January at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

A shareholder may appoint a proxy to attend a meeting of shareholders on his or its behalf in any form of proxy that complies with applicable laws and is accepted by the Directors of the Company.

**Art. 15. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 August of each year and ends on the last day of the month of July of the following year.

**Art. 16. Auditors.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their term of office may not exceed six (6) years.

**Art. 17. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end and as otherwise required by applicable law, the accounts of the Company shall be drawn up by the Board of Directors.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the principal place of business of the Company in Luxembourg.

**Art. 18. Distributions.** Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Director, or as the case may be the Board of Directors, showing that sufficient funds are available for distribution in accordance with applicable laws, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 19. Borrowing Powers.** Subject to any applicable laws, the Board of Directors may exercise all of the powers of the Company to borrow money and to mortgage or charge its undertakings, property and uncalled capital or any part thereof and to issue debentures, debenture stock and other securities whether outright or as a security for any debt, liability or obligation of the Company or any third party without any limitation as to amount.

**Art. 20. Dissolution.** Subject to applicable laws, in case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations or may otherwise be carried out in accordance with applicable laws.

**Art. 21. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation of Ireland and Luxembourg."

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolved to give full discharge to the managers of the S.a r.l. company until today for the accomplishment of their mandate.

The Shareholders resolved to set the number of the members of the Board of Directors of the S.A. company at 3.

The Shareholders resolve to appoint as Directors of the Company, for a period ending at the annual ordinary general meeting of the Company approving the financial accounts of the year 2018, (the "Re-Designation of Managers as Directors").

Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg, Luxembourg, on 4 September 1951, professionally residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg;

Mr. Robin Christopher Jones, born in Dublin, Ireland, on 16 December 1983, professionally residing at 114, Birmensdorferstrasse, CH-8003 Zurich, Switzerland;

Mr. Johannes Laurens de Zwart, born in 'sGravenhage, The Netherlands, on 19 June 1967, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

#### Seventh resolution

The shareholders decide to give full discharge to the supervisory auditor of the S.à r.l. company, being PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the R.C.S. Luxembourg under number B65477, until today for the accomplishment of its mandate and to appoint him as supervisory auditor of the S.A. company for a period ending at the annual ordinary general meeting of the Company approving the financial accounts of the year 2014.

#### Eight resolution

The Shareholders resolves to update the register of shares of the Company in order to reflect the above resolutions with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the new par value of the shares and the newly issued shares in the register of shares of the Company, (the "Delegation of Power").

#### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, who signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person(s) and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le dix-huit décembre,

par devant Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg, soussigné, se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société ARYZTA Technology II Limited, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 151, Thomas Street, Dublin 8, Irlande et son siège de principal établissement au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Münsbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 142543, constituée suivant acte reçu le 6 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2712 du 6 novembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 6 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2675 du 3 novembre 2011.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «AWS Group», une Public Limited Company de droit irlandais ayant son siège social au Grange Castle Business Park, Clondalkin, Dublin 22, Irlande, immatriculée sous le numéro 132287, représentée par Kejia GUO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée à Dublin en date du 16 décembre 2013.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

La liste de présence ci-jointe fait apparaître que la totalité du capital de la société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été préalablement informés.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Le président prie le notaire d'acter que:

#### Ordre du jour:

1. Modification de l'adresse du siège social de la société en Irlande,
2. Modification de la dénomination de la Société,
3. Transformation de la forme sociale de la Société,
4. Augmentation du capital subséquente,
5. Refonte subséquente des Statuts,
6. Nomination des administrateurs,
7. Souscription et allocation des actions,

## 8. Divers.

### *Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société en Irlande de l'adresse actuelle vers l'adresse suivante: «Grange Castle Business Park, Clondalkin, Dublin 22, Ireland» avec effet au 11 mars 2013.

### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide ainsi de modifier la dénomination de la Société de la présente vers "Cuisine Technology en Irlande et vers "Cuisine Technology " au Luxembourg, avec effet immédiat, (le "Modification de la Dénomination de la Société").

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de changer la forme sociale de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société anonyme conformément à l'article 3 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps, avec effet immédiat, (la «Transformation de la Forme Sociale»).

### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société, conformément à la Transformation de la Forme Sociale, par un montant de EUR 18.500 (dix-huit mille cinq cents Euros) pour augmenter le capital social de la Société de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 31.000 (trente et un mille Euros), représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, par l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) nouvelles parts, toutes souscrites et entièrement libérées, ("Augmentation du Capital Social").

### *Souscription - Paiement*

L'assemblée décide d'accepter la souscription et la libération de:

- 18.400 nouvelles parts par l'actuel associé unique de la société, IAWS Group, une société constituée en Irlande, ayant son siège social à Grange Castle Business Park, Clondalkin, Dublin 22, Irlande, et enregistrée avec le Companies Registration Office d'Irlande sous le numéro 132287 («l'Associé Unique»), représentée par Kejia Guo en vertu d'une procuration sous seing privé.

- 100 nouvelles parts par Kalmin unlimited, une société constituée à l'Île de Man, ayant son siège social à 12-14 Finch Road, Douglas, Île de Man IM1 2PT, et enregistrée avec le Companies Registry à l'Île de Man sous le numéro 005037V (Le «Nouvel Associé Supplémentaire») représentée par Kejia Guo en vertu d'une procuration sous seing privé.

L'associé unique déclare souscrire à dix-huit mille quatre cents (18.400) nouvelles parts pour un montant global de dix-huit mille quatre cents Euros (EUR 18.400).

Le Nouvel Associé Supplémentaire déclare souscrire à cent (100) nouvelles parts pour un montant global de cent Euros (EUR 100).

Dix-huit mille quatre cents (18.400) nouvelles parts ont été intégralement libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant de dix-huit mille quatre cents Euros (EUR 18.400).

Cent (100) nouvelles parts ont été intégralement libérées par le Nouvel Associé Supplémentaire par un apport en numéraire d'un montant de cent Euros (EUR 100).

La société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de dix-huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Par conséquent les trente et un mille (31.000) parts sociales actuelles sont remplacées par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque associé recevra une «action S.A.» en échange d'une «part sociale S.à r.l.». Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Grant THORNTON Lux Audit S.A., Réviseur d'Entreprises indépendant, représenté par Monsieur Marco CLAUDE, et son rapport conclut comme suit en langue anglaise:

### *Conclusion:*

"Based on our work, no facts came to our attention, which make us believe that the global value of the Company is not in relation with the amount of the subscribed share capital.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

### *Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de procéder à une refonte complète des Statuts afin d'y refléter, entre autres, la modification de l'adresse du siège social, la modification de la dénomination de la Société, la transformation en société anonyme et l'augmentation du capital social (la "Refonte des Statuts de la Société").



Les nouveau Statuts doivent être lus comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est enregistrée comme une société anonyme selon la loi luxembourgeoise sous la dénomination de "Cuisine Technology" et comme une société à responsabilité illimitée (unlimited company) selon la loi irlandaise sous la dénomination de "Cuisine Technology" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation pertinente du Luxembourg et de l'Irlande.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participation sous, les droits de propriété industrielle et toute activité quelque forme que ce soit, au Luxembourg, en Irlande et par l'intermédiaire de sociétés étrangères ou d'autres entités commerciales, l'achat, la souscription ou par toutes autres manières incluant la cession par vente, échange ou autrement d'actifs, actions, obligations, instruments de dette et tous autres titres ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces actifs et participations.

La Société pourra emprunter sous n'importe quelle forme et procéder à l'émission d'obligations et d'instruments de dette sous forme privée.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance. D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Grange Castle Business Park, Clondalkin, Dublin 22, Irlande. La Société a son administration centrale et son adresse de contrôle effectif à Münsbach au Grand-Duché de Luxembourg. Toutes les décisions de contrôle de la société seront prises à Luxembourg.

La société peut avoir des succursales et bureaux au Luxembourg et à l'étranger.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Sous réserve des dispositions des lois applicables et sans préjudices de tout droit attaché à des parts sociales existantes, toute part sociale peut être émise avec de tels droits ou restrictions préférentiels différés ou spéciaux, en ce qui concerne les dividendes, les droits de vote, les retours sur investissement ou autres, ainsi que la société pourra de temps à autre le décider par résolution adoptée à la majorité des actionnaires représentant au moins trois quarts du capital émis de la société. Aucune part sociale ne pourra être offerte au-dessous du pair.

**Art. 6. Transfert d'Actions.** Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis

**Art. 7. Certificats d'Actions.** Tout membre, à partir du moment où il devient détenteur d'actions, pourra recevoir, sans frais, dans les deux mois après de la remise ou du dépôt d'un transfert dûment enregistré (ou dans un tout autre délai tel que prévu dans les conditions d'émission) un certificat pour toutes les actions de chaque classe qu'il détient (et, au moment du transfert d'une partie de ses actions dans une classe, à un certificat pour le solde de ses actions) ou plusieurs certificats, pour une ou plusieurs de ses actions contre paiement pour chaque certificat, après le premier, d'un montant raisonnable que les Administrateurs détermineront. Chaque certificat sera signé par deux administrateurs ou par un administrateur et le secrétaire de la société et devra indiquer le nombre, la classe et les numéros (le cas échéant) des actions auxquelles il se réfère ainsi que le montant ou les montants respectifs libérés pour ces actions. La Société ne sera pas tenue d'émettre plus d'un certificat pour les actions détenues conjointement par plusieurs personnes et la remise d'un certificat à un seul des co-détenteurs équivaldra à la remise du certificat à chacun d'entre eux.

Si un certificat d'actions est dégradé, usé, perdu ou détruit, il pourra être renouvelé selon des termes (le cas échéant) relatifs aux preuves, indemnités et paiement des dépenses raisonnablement encourues par la Société dans ses recherches de preuve tel que les Administrateurs pourront déterminer, mais obligatoirement à titre onéreux, et (dans le cas de dégradation ou d'usure) contre remise de l'ancien certificat.

**Art. 8. Rachat de ses Propres Actions.** Sous réserve des dispositions des lois applicables, la Société peut racheter ses propres actions.

**Art. 9. Administration de la Société.** La Société est administrée par au moins trois (3) administrateurs qui ne doivent pas être nécessairement des associés. La majorité des administrateurs doit être résidents au Luxembourg à tout moment.



La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les administrateurs sont nommés pour une période de six (6) ans. Les administrateurs sont rééligibles mais leur mandat est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Les administrateurs forment collectivement un Conseil d'Administration. Toutes les réunions du Conseil d'Administration doivent avoir lieu au Luxembourg. Le quorum nécessaire pour une réunion du Conseil d'Administration est déterminé par les administrateurs et à défaut il sera de deux (2).

Les administrateurs pourront percevoir une rémunération telle que les associés de la Société pourront le décider à la majorité simple.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration doit être donné aux administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence devront être mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par câble, par télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont valablement prises à la majorité des administrateurs de la Société (y compris par voie de représentation).

Le mandat d'un administrateur sera vacant avec effet immédiat si l'administrateur devient pour toute raison inéligible à la fonction d'administrateur en vertu du droit applicable.

En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration qui aura pris la décision à l'unanimité.

**Art. 10. Administrateurs Provisoires.** Sous réserve des lois applicables, un administrateur peut nommer toute personne, même si elle n'est pas administrateur, ou si elle est un associé, à sa place pour agir en tant qu'administrateur provisoire et de le représenter aux réunions de Conseil d'Administration.

**Art. 11. Secrétaire de la Société.** Un(e) Secrétaire de la Société peut être nommé(e) par le Conseil d'Administration pour une durée, une rémunération et selon les conditions que les administrateurs jugeront appropriées et un(e) Secrétaire ainsi nommé(e) pourra être révoqué(e) par le Conseil d'Administration.

**Art. 12. Responsabilité des Administrateurs.** Le(s) administrateur(s) n'est (ne sont) pas tenu(s) personnellement responsable(s) pour les dettes de la Société. En tant que représentants de la Société ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

**Art. 13. Droit de Vote des Associés.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de droit de vote égal au nombre d'actions qu'il détient et peut valablement agir à toute assemblée des associés par procuration spéciale.

**Art. 14. Assemblées Générales.** Sous réserve des lois applicables, toutes les assemblées de la Société devront se tenir à Luxembourg.

Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par les lois applicables et s'il n'y a aucune disposition selon les lois applicables ou les présents Statuts, à la majorité simple des associés.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société de sorte que chaque associé reçoive cet avis en vertu des lois applicables. L'avis devra indiquer l'heure et le lieu de l'assemblée et si un point requiert une résolution spéciale des associés en vertu des lois applicables, la nature générale de ce point. Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

Des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises conformément aux lois applicables et en particulier à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

Une assemblée générale annuelle de la Société est tenue chaque année le [premier mardi du moins de janvier à 11:00 chaque année]. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Un associé peut désigner un mandataire pour participer à une assemblée des associés en son nom en vertu d'une procuration, quelle que soit sa forme, qui soit conforme aux lois applicables et acceptée par les administrateurs de la Société.

**Art. 15. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> août de chaque année et se termine le dernier jour du mois de juillet de l'année suivante.

**Art. 16. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires au compte qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) ans.

**Art. 17. Comptes Annuels.** Chaque année, et sauf disposition contraire de la loi applicable, le Conseil d'Administrateur établit les comptes annuels de la Société..

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au principal établissement de la Société à Luxembourg.

**Art. 18. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par l'administrateur ou le cas échéant par le Conseil d'Administrateur, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, conformément aux lois applicables, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 19. Pouvoir d'Emprunter.** Sous réserve des lois applicables, le Conseil d'Administration peut exercer tous les pouvoirs de la Société pour emprunter des fonds et pour hypothéquer ou grever des charges sur ses biens, ses avoirs immobiliers et son capital social non émis ou une partie seulement et pour émettre des certificats de créances, des obligations ou toute autre valeur mobilière ou en sûreté de toute dette ou obligation de la Société ou de toute autre partie sans limitation quant au montant.

**Art. 20. Dissolution.** Sous réserve des lois applicables, au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations ou il sera procédé à la liquidation de toute autre manière en vertu des lois applicables.

**Art. 21. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur en Irlande et au Luxembourg.

#### *Sixième résolution*

Les actionnaires donnent décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les actionnaires décident de fixer le nombre d'administrateurs à trois et de nommer les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs

de la Société, pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2018 (deux mille dix-huit) (la "Désignation des Gérants en Administrateurs").

Mr. Marcel Stephany, né à Luxembourg, Luxembourg, le 4 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Luxembourg;

Mr. Robin Christopher Jones, né à Dublin, Irlande, le 16 décembre 1983, ayant son adresse professionnelle au 114, Birmensdorferstrasse, CH-8003 Zurich, Suisse;

Mr. Johannes Laurens de Zwart, né à la Haye, Pays-Bas, le 19 juin 1967, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

#### *Septième résolution*

Les actionnaires donnent décharge au réviseur d'entreprise, étant PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social sis 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B65477, pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour et décident de le nommer aux fonctions de réviseur d'entreprise, pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes annuels de l'année 2014.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide de mettre à jour le registre des parts sociales de la Société en vue d'y refléter les résolutions précédentes de l'agenda avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement de la nouvelle valeur nominale des actions ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions, (la "Délégation de Pouvoir").

*Estimation de frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supports par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents Euros)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. GUO, S.LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58512. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014000029/522.

(130223432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

---

**International Flavors & Fragrances Ardenne S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 217.302.500,00.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 79.141.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 novembre 2013*

En date du 19 novembre 2013, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Anton Maria ter Braak en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat;
- de nommer Johannes Adrianus de Rooij, né le 29 décembre 1975 à Roosendaal en Nispen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 71-76 Liebergerweg, NL-1221 JT Hilversum, Pays-Bas, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2014005378/18.

(140004978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Global Garden Products C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.883.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.507.

---

Par résolutions signées en date du 20 décembre 2013, l'associé unique a pris la décision de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 août 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005323/14.

(140005090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**GPB International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 178.974.

---

Gegenwärtiges Dokument wird erstellt, um die Informationen, die im Handelsregister Luxemburg eingetragen sind, zu aktualisieren.

Die Adressen der täglichen Geschäftsführer der Gesellschaft, das heißt die Adressen von Herrn Vladimir Ryskin und Herrn Thomas Kiefer haben sich seit dem 1. Januar 2014 geändert und sollen für jeden einzelnen wie folgt lauten:

8-10, rue Mathias Hardt- L-1717 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Januar 2014.

Max Kremer.

Référence de publication: 2014005346/14.

(140005129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**CEC Europe, LLC & Investors, s.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.367.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés de la Société adoptées le 18 décembre 2013*

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation a décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et
- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années au siège social de la Société à 208, Val des Bon Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CEC Europe, LLC & Investors, scs, en liquidation*

Signature

Référence de publication: 2014005182/16.

(140005473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Igepa belux S. à r.l., papier en gros, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 69, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 16.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014005371/10.

(140005387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**JOBA Brandschutz System G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8325 Capellen, 58, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.172.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 30. September 2013.

Référence de publication: 2014005405/10.

(140005711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Keytrade Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 69.935.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2013*

L'assemblée acte la démission au 31 décembre 2013 à la fonction d'administrateur de Mr Philippe Voortman, résident 27 Val St André à L-1128 Luxembourg

Et décide de nommer à la fonction d'administrateur Mr Thibault de Barys, résident 83 square Coghen à B-1180 Bruxelles jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013*

L'assemblée acte la démission au 31 décembre 2013 à la fonction d'administrateur-délégué de Mr Philippe Voortman, résident 27 Val St André à L-1128 Luxembourg

Et décide de nommer à la fonction d'administrateur-délégué Mr Thibault de Barsy, résident 83 square Coghen à B-1180 Bruxelles jusqu'au conseil d'administration de 2016.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014005409/19.

(140004761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Mouflolux S.A.H., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 38.594.

*Extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 13 décembre 2013*

Les administrateurs de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la Société du 19 - 21 Boulevard du Prince Henri, L -1724 Luxembourg, Luxembourg vers le 20 RUE DE LA POSTE, L-2346 LUXEMBOURG, LUXEMBOURG avec effet au 13 décembre 2013

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014005505/14.

(140005087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**OLKAD Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.188.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014005558/11.

(140005475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Harmonie Municipale Beetebuerg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3275 Bettembourg, 30, rue Polk.

R.C.S. Luxembourg F 3.177.

*Statuten Genehmigt vun der Generalversammlung vum 21. Januar 2013*

*Rectificatif du dépôt L140003909 du 08/01/2014*

**Art. 2.** D'Harmonie municipale Beetebuerg a.s.b.l. ass eng Gesellschaft ouni Gewënnzweck an huet hire Sëtz zu Beetebuerg.

Référence de publication: 2014005354/11.

(140005647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Yilop Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.846.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les actionnaires en date du 31 décembre 2013:

1. Le mandat de réviseur d'Entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers société coopérative 400 route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg a été renouvelé. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

2. Les mandats des administrateurs de:

*Administrateurs A*

- M. Robert Jan Alphons Marie van Ogtrop
- M. Adrianus Nuhn
- M. Jan Reinier Voûte
- M. Stef Oostvogels

*Administrateurs B*

- M. Ove Anonsen
- M. Robert Andreen
- M. Hans Eckerstrom
- Mme Wilhelmina von-Alwyn Steennis

ont été renouvelés.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Suite à un déménagement,

- M. Jan Reinier Voûte, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 6, Chaussée de la Hulpe, 1170 Bruxelles (Belgique);

- M. Stef Oostvogels, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 1, rue Spierzelt, 8063 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004969/33.

(140003841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

---

**Investeringer Danmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.035.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005380/10.

(140005097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Jos. Weirich & Cie., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3544 Dudelange, 28, rue Jean Wolter.

R.C.S. Luxembourg B 4.638.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Jos. Weirich & Cie.*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2014005396/12.

(140005614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Immo-Igloo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3241 Bettembourg, 32, rue Charles Jacquinot.

R.C.S. Luxembourg B 174.573.

---

*Extrait de la décision des associés adoptée le 9 janvier 2014*

Conformément à la cession de parts sociales du 9 janvier 2014, Madame Viktoriya SABOTIC, employée privée, née le 27 octobre 1982 en Ukraine demeurant au 32 rue Charles Jacquinot à L-3241 Bettembourg a vendu 50 parts sociales détenues dans la Société à Monsieur SABOTIC Resad né le 10 janvier 1969 à Berane au Montenegro et demeurant 83 avenue de la Libération à L-3850 Schifflange.



Le capital se trouve alors réparti comme suit:

- Madame Viktoriya SABOTIC .....	40 parts
- Monsieur Dzevad SABOTIC .....	10 parts
- Monsieur Resad SABOTIC .....	50 parts
TOTAL .....	100 parts

Bettembourg, le 9 janvier 2014.

*Pour la Gérance*

Référence de publication: 2014005373/19.

(140005535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**ING Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 46.425.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

ING Life Luxembourg S.A.

Bruno Gossart / Pieter Coopmans

*Head of Legal & Tax / Dirigeant Agréé*

Référence de publication: 2014005389/13.

(140005768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Ingima Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005390/10.

(140005428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Innovent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 165.296.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014005391/11.

(140005170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Madeleine I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.929.

EXTRAIT

Avec effet au 23 décembre 2013, Monsieur Ian McMahon a démissionné de son poste d'administrateur de la Société.

Avec effet au 24 décembre 2013, Monsieur Stefan Koch a démissionné de son poste d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Madeleine I SA.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014006192/13.

(140006171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**Lion/Seneca Lux 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.596.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 9 janvier 2014*

En date du 9 janvier 2014, l'actionnaire unique a pris acte des démissions de Monsieur Paul COOPER, en tant qu'Administrateur A de la société et de Madame Elizabeth TIMMER en tant qu'Administrateur B de la société et ce avec effet rétroactif au 19 décembre 2013.

L'actionnaire unique a décidé de nommer Monsieur Richard LEWIS, né le 4 février 1967 à Cardiff, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 21, Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Royaume-Uni, en tant qu'Administrateur A de la société et ce avec effet rétroactif au 19 décembre 2013 et de nommer Monsieur Carsten Söns, né le 16 novembre 1975 à Düsseldorf (Allemagne), ayant comme adresse professionnelle 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur B de la société et ce avec effet rétroactif au 19 décembre 2013.

Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 juillet 2019, qui se tiendra en 2019.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

*Administrateurs A:*

- Richard Lewis
- Dominik Halstenberg

*Administrateurs B:*

- Richard Brekelmans
- Michael Verhulst
- Carsten Söns

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2014006152/30.

(140006654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**Maerel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 9.

R.C.S. Luxembourg B 122.511.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 décembre 2013, numéro 2013/2651 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 30 décembre 2013, relation: CAP/2013/4953 de la société à responsabilité limitée "MAEREL S.à r.l.", avec siège social à L-9762 Lullange, Maison 9, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 122 511, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 145 du 8 février 2007, ce qui suit:

- Monsieur Léon LEVEN et Madame Wilma PAULY, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 18 décembre 2013,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-9762 Lullange, Maison 9.

Bascharage, le 7 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2014006206/25.

(140006554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**HRGT Shopping Centres GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.269.

—  
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 20 décembre 2013, l'associé unique de la société, HRGT Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171689, a cédé une partie des parts sociales qu'il détenait dans la société, soit six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de classe B, à la société 24BPL (Harrogate) Two Limited, une private limited company régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 24 Bruton Place, W1J 6NE, Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England & Wales sous le numéro 8811080.

En conséquence de cette cession de parts sociales, 24BPL (Harrogate) Two Limited, précitée, est désormais associé de la société et détient six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de classe B dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014006087/20.

(140006204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**Terra Levana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.166.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005705/9.

(140005320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Savoy 74 Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.736.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 décembre 2013*

- La démission de Monsieur Pierre MESTDAGH de son mandat d'Administrateur de catégorie B, est actée avec effet immédiat.

- Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en son remplacement en tant que nouvel Administrateur de catégorie B. Monsieur Jacob terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Certifié sincère et conforme

SAVOY 74 INVESTMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014005675/18.

(140004970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Marnatmaj Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.436.

L'an deux mille treize le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MARNATMAJ HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2249 Luxembourg, 41 boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45.436, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 octobre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 599 du 16 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 1044 du 18 mai 2011.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 180.000 (cent quatre-vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital par conversion de créances à hauteur de EUR 54.750.000,- (cinquante-quatre millions sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 4.500.000,- (quatre millions cinq cent mille euros) à EURO 59.250.000,- (cinquante-neuf millions deux cent cinquante mille euros) par la création de 2.190.000 (deux millions cent quatre-vingt-dix mille) actions nouvelles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales

2. Souscription et libération des 2.190.000 nouvelles actions ainsi créées

3. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante

«Le capital social est fixé à EURO 59.250.000,- (cinquante-neuf millions deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.370.000 (deux millions trois cent soixante-dix mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.»

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence EUR 54.750.000,- (cinquante-quatre millions sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 4.500.000,- (quatre millions cinq cent mille euros) à EURO 59.250.000,- (cinquante-neuf millions deux cent cinquante mille euros) par la création de 2.190.000 (deux millions cent quatre-vingt-dix mille) actions nouvelles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, par conversion de créances certaines liquides et exigibles.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 2.190.000 (deux millions cent quatre-vingt-dix mille) actions nouvelles les actionnaires en place tels qu'indiqués sur la liste de présence chacun pour moitié, soit chacun pour 1.095.000 (un million quatre-vingt-quinze mille) actions.

*Intervention - Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes les deux actionnaires tels que définis sur la liste de présence ci-annexée ici représentés en vertu de procurations sous seings ont déclaré souscrire à l'augmentation du capital social chacun pour

moitié et libérer intégralement les actions émises par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à leur profit et à charge de la Société, et en annulation de ces mêmes créances à due concurrence

*Rapport d'évaluation de l'apport.*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Atwell conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au 2.190.000 actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EURO 59.250.000,- (cinquante-neuf millions deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.370.000 (deux millions trois cent soixante-dix mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.»

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59670. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014004619/90.

(140004637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

---

**Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 45.423.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport d'audit pour l'exercice clos au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 8 janvier 2014.

*Pour la société*

*Le notaire*

Référence de publication: 2014004591/13.

(140003802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

---

**Esperanto Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 958.608,34.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 175.361.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellrmann, gérant de la Société, est le 25, rue General Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014004278/14.

(140004781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

---

**Satine International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.561.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014005674/11.

(140004804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Stelarlux Capital S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.102.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la société en date du 16 octobre 2013:

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Monsieur Christian DESCOUPE, Monsieur Michel-Yves BOLLORE et Monsieur Jean-François CAEYMAEX jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'année se clôturant au 31 mai 2014.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de la société CLYBOUW et ASSOCIES S.à r.l. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mai 2014.

Monsieur Caeymaex

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2014005691/16.

(140004922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

---

**Aguila 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.671.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 19 décembre 2013, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la Société du 12, Rue Guillaume Schneider, L - 2522 Luxembourg au 43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005801/12.

(140006345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---